

FOIRE AUX QUESTIONS

COURS D'ÉTÉ 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire

Mon enfant peut-il suivre deux cours au Centre de services scolaire des Navigateurs ?

Les cours de français, de mathématique et d'anglais se donnent tous au même moment, ce qui ne permet pas à un élève de s'inscrire à plus d'un cours à la fois.

Mon enfant ne fréquente pas une école du CSS des Navigateurs. Est-ce qu'il peut suivre des cours d'été ?

Non, les cours d'été sont pour les élèves qui fréquentent durant l'année scolaire une école du CSS des Navigateurs. Les élèves des autres CSS ou des établissements privés doivent se référer à leur institution d'origine pour se prévaloir d'un tel service.

Mon enfant fréquentera une école de la CSS des Navigateurs l'année prochaine. Est-ce qu'il peut suivre des cours d'été ?

Non, les cours d'été sont pour les élèves **qui fréquentent durant l'année scolaire** une école du CSS des Navigateurs.

Nous prévoyons prendre quelques jours de vacances, mon enfant sera donc absent que quelques cours. Peut-il s'absenter ?

Non, l'élève doit être présent à tous les cours. Les motifs d'absences reconnus sont les suivants : maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale, décès d'un proche parent ou convocation à un tribunal.

Mon enfant ne sera absent que lors de la dernière journée de cours, est-il possible de prendre un arrangement avec l'enseignant ?

Non, l'absence lors de cette journée pendant laquelle se tiennent des évaluations entraînera automatiquement un échec.

Est-ce qu'un élève peut faire seulement l'examen final ?

Non, l'élève doit suivre l'ensemble du cours d'été pour accéder à l'examen final.

À quel endroit les cours d'été ont-ils lieu ?

Les cours d'été ont lieu à l'École secondaire les Etchemins située au 3724, avenue des Églises (secteur Charny).

Comment s'inscrire au cours d'été ?

L'inscription doit se faire en ligne. <https://inscriptionSEJ.cssdn.gouv.qc.ca>

Quelle est la date limite d'inscription ?

La date limite pour s'inscrire est le **25 juin 2025 à midi**

Y a-t-il une garantie de réussite ?

Non, un élève doit démontrer par la qualité de son travail et de son investissement que le cours d'été lui a permis de parfaire ses apprentissages. Une évaluation finale sanctionne la réussite ou l'échec du cours.

Si l'élève échoue à son cours, est-ce que le cours est remboursable ?

Non.

Est-ce que la CSS des Navigateurs offre un service de transport pour les cours d'été ?

Non

Est-ce que mon enfant pourra utiliser ses outils technologiques pendant le cours d'été (tel que prévu à son plan d'intervention) ?

Oui, l'élève doit communiquer avec son école d'origine pour le prêt d'un ordinateur.